RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

La démarche Open, Transparent and Merit-based Recruitment (OTM-R) à l'Université de Toulouse

Notre engagement

L'Université de Toulouse prend part à la stratégie européenne, qui ambitionne de développer un espace européen de recherche, où la mobilité des doctorants, post-doctorants, chercheurs serait facilitée, en s'engageant dans le processus de labellisation *HRS4R "Human Resources Strategy for Researchers".*

La Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs ont été adoptés par Michael Toplis, président de l'Université de Toulouse, rendant la démarche de **labellisation de l'Université de Toulouse officielle.**

Cet engagement accompagne le projet de construction de l'Université de Toulouse et ambitionne de déployer une démarche d'amélioration continue dans le recrutement, l'accueil et l'accompagnement de ses personnels (doctorant.e.s, post-doctorant.e.s, chercheur.se.s).

L'adoption de la Charte et du Code nous accompagne dans la mise en place des processus de recrutement ouverts, transparents et basés sur le mérite (OTM-R - Open Transparent and Merit-based Recruitment). L'Université de Toulouse élargit cet engagement à tous les personnels et pas seulement à la communauté scientifique.

Conformément à sa stratégie RH, décrite dans la lettre d'orientation en matière de ressources humaines, l'Université de Toulouse, ses établissements fondateurs et les organismes nationaux de recherche réaffirment leur engagement en matière de recrutement inclusif, de promotion de la diversité, d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'élaboration d'un schéma pluriannuel pour le handicap. **L'organisation d'un échange de bonnes pratiques est intégrée à la feuille de route des vice-président.e.s Ressources et transformation institutionnelle et Transitions environnementale et sociétale.**

« Pour 2024, une attention particulière sera accordée au recrutement et aux conditions de travail des chercheurs conformément au label HRS4R (*Human resources strategy for researchers)*. Un échange de bonnes pratiques sera mis en place à destination des établissements déjà engagés dans la labellisation, de manière à identifier des actions qui pourraient être réalisées conjointement. Pour les autres établissements, une coordination des démarches de labellisation est mise en œuvre. Elle pourra s'adresser aussi aux ONR engagés dans la labellisation. » (extrait de la lettre d'orientation Ressources Humaines pour l'année 2024) Un Bilan annuel est réalisé et présenté aux instances (sénat académique et conseil d'administration) de l'UT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université de Toulouse

Déploiement de notre politique OTM-R

Publication des offres (Open)

Le recrutement des doctorant.e.s, post-docs, porteur.se.s de chaires et autres personnels chercheur.se.s répond à des obligations réglementaires et est validé selon leur pertinence et dans la limite des accords budgétaires. Les offres de postes et appels à projets sont publiés sur le site officiel de l'Université de Toulouse : https://univ-toulouse.fr/ .

Chaque dispositif relaie ensuite les offres les concernant sur leurs canaux de diffusion adaptés. Par exemple, l'Institut en Intelligence Artificielle ANITI publie sur son site : https://aniti.univ-toulouse.fr/ ainsi que sur https://euraxess.ec.europa.eu/ dans le cas d'offres internationales. De la même manière, TIRIS diffuse ses offres de recrutement par une communication active sur les réseaux sociaux en ligne, notamment LinkedIn.

Les offres peuvent être publiées également, selon le besoin, sur :

- les sites des Ecoles Doctorales ;
- les sites des laboratoires ;
- les sites des établissements membres.

Le recrutement transparent : la publication des procédures de recrutement

Dans le cadre de l'obtention du label HRS4R, l'Université de Toulouse publiera sur ses sites Internet les procédures de recrutement des chercheur.se.s, post doctorant.e.s et doctorant.e.s afin de permettre aux candidat.e.s internes et externes de comprendre les étapes du recrutement. Ces procédures seront complétées par les indications sur les démarches à suivre dans le cadre de chaque recrutement (explications pour candidater dans le cadre d'une campagne d'emploi ou démarches à suivre pour candidater de façon spontanée).

Le recrutement basé sur le mérite : les critères de sélection des candidat.e.s

Pour ANITI, le recrutement des chercheur.se.s porteur.se.s de chaires découle d'un appel de chaires, il est donc ouvert et transparent. La sélection se fait sur la base de critères de sélection définis, basés sur l'excellence scientifique. Il repose donc sur le mérite. Un jury international, composé de 15 personnalités scientifiques sélectionne la ou le candidat.e, en attestant du non conflit d'intérêt. Le process de recrutement de TIRIS par l'Université de Toulouse est en cours d'élaboration

Le recrutement des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s au sein d'ANITI est sous la responsabilité de la ou du chercheur.se qui supervisera son travail de recherche. La

publication de l'offre se fait via les canaux scientifiques pertinents de la.les discipline.s concernée.s ainsi que sur le site de l'Université de Toulouse. La ou le chercheur.se propose la candidature et les critères de sélection au comité scientifique qui valide le recrutement de la ou du doctorant.e, sur la base du mérite et en accord avec le projet scientifique. Des sensibilisations aux principes OTM-R seront mises en place pour ces chercheur.se.s afin de les accompagner dans le processus de recrutement.

Le process de recrutement de TIRIS pour les doctorants ou post-doctorants est en double évaluation à la fois par des chercheurs du site toulousain et des chercheurs extérieurs au site avec un engagement de non conflit d'intérêt. La décision est effectué par le Comité Exécutif de TIRIS réunissant tous les responsables des établissements académiques du site toulousain après avis du Comité de Programme concerné et du Comité Opérationnel de TIRIS.

La communication

Un site carrière dédié à l'emploi et aux atouts de l'Université de Toulouse est en phase de finalisation. Il regroupera toutes les offres de recrutement, et permettra la diffusion de ces offres sur tous les canaux possibles (LinkedIn, APEC, Indeed, Pole Emploi). Un bandeau de recherche permettra de filtrer les annonces par mots-clés, localisation géographique, type de contrat.

Suivi

Le Comité de pilotage (COPIL) HRS4R est le garant de la mise en œuvre du plan d'actions élaborés dans le cadre de la labellisation. Il se réunira au moins une fois par an pour piloter et prioriser le déploiement des actions.